

Reçu DDPP22 Le

16 DEC. 2011

GLOMEL, le 14 Décembre 2011

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

OBJET :

Demande d'autorisation de
renouveler, d'étendre, d'approfondir une carrière de schistes à ANDALOUSITE
sur le site de « GUERPHALES »
- Commune de GLOMEL-

présentée par :

Monsieur Frédéric MOAL
Directeur de la S.A.S DAMREC
« Carrière de GUERPHALES »
22110 GLOMEL

Références :

- Code de l'environnement
- Arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor du 20 septembre 2011

Pièces jointes :

- Dossier présenté par la S.A.S DAMREC. « Carrière de Guerphalès » 7 fascicules
- Registre d'enquête
- Procès verbal d'enquête ; Notification des observations et réclamations au demandeur
- Mémoire produit par le demandeur, en réponse
- Rapport d'enquête
- Conclusions et avis du commissaire-enquêteur.

I- PREAMBULE

DAMREC est une société productrice d'Andalousite sur le site de « *Guerphalès* » à Glomel. Cette société fait partie du groupe IMERYYS, dont le siège social est à Paris (75) et le siège administratif à « *Guerphalès* ».

L'exploitation d'andalousite a débuté en 1970. C'est le seul site d'extraction en Europe qui fournit 20% de la production mondiale.

L'exploitation de carrière est répertoriée dans la rubrique n° 2510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie par le code de l'environnement et par la rubrique n° 2720 relative à la gestion des déchets des industries extractives.

La production de produits finis est en moyenne de 60000 tonnes/an.

Suite aux autorisations, les activités actuelles sont :

- Deux fosses en cours d'extraction et une autre en cours de remplissage avec les stériles humides.
- Une zone de stockage des stériles miniers.
- Une verse de stockage de stériles humides en fosse 1.
- La verse de Roscoat n'est plus en activité et a été réhabilitée
- Trois stations de traitement des eaux.

Le projet ne porte que sur l'extension de la fosse n°3 avec la déviation du ruisseau de Kersioc'h et sur l'augmentation de la superficie de stockage des stériles de la verse dite de Kerroué.

II- COMPOSITION DU DOSSIER

↳ Dossier présenté par la société DAMREC

Dossiers réalisés par Géoarmor Environnement
16 rue de Cézembre
35135 CHANTEPIE.

Fascicule 1

Demande d'autorisation :

- Identification du demandeur.
- Localisation du projet.
- Extensions demandées.
- Dispositions réglementaires concernant l'occupation des sols.
- Natures et volumes des activités
- Capacités techniques et financières.
- Carte de situation 1/27500.
- Plan parcellaire 1/2500 et 1/8500.
- Situation de la fosse 3 sur le plan parcellaire 1/4000.
- Justificatifs des capacités financières et techniques.
- Etude des dangers.
- Notice hygiène et sécurité.
- Garanties financières.

Fascicule 2

Etude d'impact sur l'environnement :

- Localisation et contexte.
- Etat actuel de l'environnement.
- Analyses des effets de l'exploitation actuelle.
- Présentation du projet.

	<ul style="list-style-type: none"> - Effets du projet sur l'environnement. - Inconvénients du projet vis à vis de l'environnement. - Mesures de suppression, de limitation ou de compensation mises en œuvre. - Effets du projet sur la santé humaine. - Raison du choix du projet. - Mesures prévues pour la remise en état. - Annexes à l'étude d'impact.
Fascicule 3 :	Résumé non technique.
Fascicule 4	<p>Etude de la faune et de la flore</p> <p>Impact possible sur la zone natura 2000.</p> <p>Etude paysagère.</p>
Fascicule 5	<p>Etude technique de la déviation du ruisseau de Kersloc'h</p> <p>Etude hydrogéologique de l'impact de la fosse 3 étendue</p>
Fascicule 6	<p>Plan de gestion des déchets d'extraction .</p> <p>Etude géotechnique de la stabilité de la verse de Kerroué.</p>
Fascicule 7	<p>Dossier de demande de dérogation.</p> <p>Destruction de site de reproduction des Amphibiens et des escargots de Quimper.</p>
ANNEXES	<p>Carte de localisation 1/2500</p> <p>2 cartes des abords au 1/2500.</p> <p>2 cartes de plan d'ensemble au 1/1500.</p>
↳	Note en réponse de la S.A.S DAMREC aux remarques sur les éléments nécessaires à la recevabilité du dossier (08 Juillet 2011).
↳	Note Complémentaire (éléments OUEST Am') en réponse aux remarques sur les éléments nécessaires à la recevabilité du dossier (18 octobre 2011)
↳	Avis de l'Autorité Environnementale du 03 Octobre 2011
↳	Note en réponse aux observations formulées lors de l'avis de l'Autorité Environnementale (27 Octobre 2011)
↳	Plan de localisation des panneaux d'enquête publique mis par la société DAMREC et la Mairie de Glomel.

Le 19 octobre, le jour de la visite des lieux (avant l'ouverture de l'enquête publique et suite aux observations de L'Autorité Environnementale), le commissaire-enquêteur demande à la Société DAMREC d'apporter des réponses et des informations complémentaires.

Elle apporte une réponse par un courrier reçu le 27 octobre 2011 :

- Elle confirme qu'elle exploite une carrière à andalousite et demande une extension de 30 hectares dont 7 hectares pour le dépôt des stériles.
- Elle demande l'extension, l'approfondissement de la fosse 3 et de la verse (dite de Kerroué) pour le stockage des stériles de carrière. L'exploitation de deux fosses est nécessaire pour fournir aux 2 usines en production un minerai tendre de surface et un minerai dur extrait plus profondément.
- Elle dépose le dossier repris et complété concernant la demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de site de reproduction ou d'aire de repos d'animaux d'espèces protégées.

- Elle informe que les eaux collectées sont traitées avant leurs rejets dans le milieu naturel par 3 stations de traitement
- Elle précise que l'extension de la fosse 3 entraînera la destruction de 6 ha de zone humide et la verse de Kerroué la destruction de 1ha20 de zone humide. Les dispositions prévues par le SDAGE Loire-Atlantique, le SAGE de L'Ellé et le Sage du Blavet ont été prises en compte, la compensation est d'environ 16ha pour 7,2ha détruits.
- Elle suivra le développement des plantes le long du nouveau cours d'eau.
- Elle rappelle que les fosses en fin d'exploitation sont comblées par les stériles humides
La valorisation des stériles est impossible en raison de sa dureté insuffisante.
La verse de Kerroué est autorisée jusqu'à la cote 285 NGF.
Pour le stockage des stériles, il faudra prévoir l'extension de la verse de Kerroué.
- Elle démontre que l'étude paysagère prend en compte l'impact sur l'environnement
Le site est peu visible de l'extérieur.
La hauteur de la verse s'effectue progressivement par palier et les flancs sont rapidement colonisés par la végétation
- Elle prend et a déjà mis en place les dispositions pour réduire les nuisances sonores.
- Elle poursuivra son activité au-delà des 30 années et les fosses sont régulièrement comblées par les stériles humides des fosses exploitées après l'arrêt des extractions des autres fosses. Après la fin des extractions les fosses reçoivent les stériles humides ou secs de la carrière.

III- PRESENTATION GENERALE

OBJET DE LA DEMANDE :

L'enquête a pour but de porter à la connaissance du public le projet présenté par la société DAMREC en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière d'andalousite située sur la commune de Glomel.

1- Origine de propriété

Le gisement de silicate d'alumine a été découvert au début du xx siècle.

L'exploitation a débuté en 1970.

La maîtrise du foncier est entièrement résolue, et sa situation est claire : La société DAMREC possède les terrains en pleine propriété : 225 ha dont 25 ha consacrés à l'extraction.

2- Renseignements d'urbanisme et trafic routier

La commune de Glomel ne dispose pas de (POS, PLU)

Glomel est une commune agricole, peu peuplée

Trégornan est l'agglomération la plus proche de la carrière : 2,5km au sud.

Le site d'exploitation est situé en zone agricole, l'habitat est dispersé et peu dense.

Le secteur est boisé.

Le tiers le plus proche du projet est situé à 400m de l'excavation étendue de la fosse 3

Le réseau routier est bien développé. L'accès à la carrière est aisé. Un chemin rural bitumé, bien entretenu rejoint la route départementale n°85. La visibilité est bonne.

Le trafic journalier est de 12 rotations de camions.

La carrière produit en moyenne 60000 tonnes de matériau rare d'Andalousite par an. C'est le seul site en Europe où la teneur en Andalousite est si élevée. Les produits sont exportés dans le monde entier.

3- Contexte hydro-géologique

Il existe plusieurs prises d'eau pour l'alimentation en eau de la population locale :

- ↳ Prise d'eau de MEZOUET (étang) :
L'Arrêté du 24 Mars 2009 est joint en annexe.
La verse de Kerroué n'est pas concernée par ce périmètre de protection.
Les analyses de suivi des eaux de surface, du bassin versant du Corong sont utilisées comme indicateurs.
Il n'y a pas d'incidence sur la qualité des eaux du captage en aval.
- ↳ Captage du MINEZ DU et du MINEZ BRAZ :
Situé à 0,700 km de l'extension de la fosse 3.
- ↳ Prise d'eau de PONT SAINT- YVES : 8 km
- ↳ Prise d'eau de A.E.P. DE BARREGANT : 20 km

La carrière se situe en dehors des périmètres de protection qui leurs sont associés.

Les terrains ne sont grevés d'aucune servitude de protection en eau potable, destinée à la consommation humaine.

Les eaux souterraines apparaissent, autour du site de Guerphalès dans les zones basses, à la cote de :
180 NGF pour la fosse 2
220 NGF pour la fosse 3
223 NGF pour la fosse 1

La fosse 1, en cours de remplissage de stériles humides, sert de réserve d'eau pour l'usine.

Les débits d'eaux pompées varient en fonction des arrivées d'eaux souterraines, des stocks d'eau dans les fosses et de la pluviométrie.

Aucune eau acide n'est rejetée dans le milieu environnant.

Les eaux recueillies sur le site de la carrière recevront les traitements, avant leurs rejets dans le milieu naturel.

Les eaux d'exhaure (zone d'extraction) et les eaux de ruissellement (aires annexes d'exploitation) sont traitées au niveau des 3 stations avant rejet.

Toutes les eaux traitées (environ 650 000m³/an) sont rejetées dans l'étang « le CRAZIUS » affluent de l'Ellé. Cette eau joue un rôle de soutien d'étiage pour les prises d'eau de Pont St YVES et BARREGANT.

Les zones humides

Elles se situent :

- Au nord du site (bassin versant du Corong), elles se trouvent entre 218 et 235 NGF à proximité de la fosse 3.
- Au sud du site (bassin versant du Crazius), elles se trouvent à 235 NGF, à proximité de la verse de Kerroué..

Les sondages réalisés ont permis de connaître l'évolution des niveaux piézométriques de la nappe phréatique. Les niveaux restent stables. Ils ne sont pas influencés par la fosse 3 en cours d'exploitation (cote 215 NGF).

Le massif rocheux sous la zone humide de l'ouest n'a que des fissures légères en profondeur. Par conséquent, l'ensemble des zones humides ne sera pas impacté.

4- Identification des principaux dangers

a- Nocivité des poussières :

Les sources principales viennent essentiellement de la circulation des camions et des tombereaux. Au sein de la carrière de façon ponctuelle les tirs de mine émettent un flux plus important de poussières.

Les risques potentiels liés aux poussières sont négligeables.

Les retombées de poussières se limitent aux zones proches de la carrière.

Les cheminées des usines sont équipées de filtres à poussières.

b- Les gaz et les odeurs :

La circulation des engins et les tirs de mine ne présentent aucun danger pour la population compte tenu de la faible concentration dans l'atmosphère.

c- Les bruits et les vibrations :

La nuisance est estimée et mesurée. Le phénomène est vibratoire. Il est provoqué par les tirs de mine. Les valeurs en limite de propriété seront inférieures à 70 dB.

Avant chaque tir de mine pour pallier à la gêne de l'explosion, les riverains sont prévenus par le déclenchement progressif d'une sirène.

d- Matériaux de remblais.

Les stériles sont inertes, ils ne subissent aucune modification physique lors du remplissage des fosses

e- Réseau routier :

L'exploitation d'une carrière engendre généralement un trafic de poids lourds conséquent, nécessaire pour l'exportation des produits vers les chantiers destinataires.

Les camions passent dans une aire de lavage avant d'emprunter la voie de circulation publique.

Le trafic journalier moyen est de 12 rotations de camions.

L'entrée et la sortie de la carrière est positionnée au niveau de la RD n° 85 pour emprunter généralement la RD 164 du Centre Bretagne.

La visibilité est bonne.

A 100m de là, des panneaux routiers signalent la présence d'une carrière, sur la RD n° 85.

f- Tir de mines :

Les tirs sont intermittents environ 3 tirs par semaine.

Les méthodes les plus modernes sont utilisées pour limiter les vibrations et poussières (détonateur micro-retard.).

Une surveillance régulière des effets des tirs de mines est effectuée au niveau des habitations riveraines. Une information sur la campagne de tir est réalisée.

Des contrôles permettront d'adapter la charge au plan de tir ; elle sera réadaptée en fonction des distances pour réduire s'il y a lieu la propagation des vibrations et respecter les normes réglementaires.

5- Effets de la carrière sur l'environnement naturel

La verse de Kerroué culmine à 275m (285m autorisé). Elle sera étendue de 7ha 20 dont 1ha 20 de zone humide qui fera l'objet de mesures compensatoires de 16ha.

La modification sera permanente et sera colonisée par de la végétation spontanée.

La faune et la flore

Sur la base des renseignements pris dans le dossier d'impact et de l'étude complémentaire jointe au dossier, il n'est pas fait état de l'existence d'espèces floristiques ou fauniques protégées dans l'emprise du projet. Le peuplement est banal.

6- Critères économiques

L'andalousite concentrée est très recherchée. Elle est transformée selon des procédés très complexes.

Le groupe est N°1 mondial dans la valorisation des minéraux silico- alumineux pour réfractaires, industriels du verre, pigments pour papier.

Les produits sont exportés dans le monde entier.

Les stratégies du groupe sont structurées, opérationnelles dans un marché spécifique.

Le site emploie 100 personnes dont 10 ingénieurs.

7- Capacité financière

Le chiffre d'affaires du groupe IMERYS génère un chiffre annuel de 1160 millions d'Euros. Avec 16471 salariés.

Le rapport du commissaire aux comptes, le rapport de gestion, les cotisations de la Banque de France témoignent de la capacité financière de la société.

8- Gestion des déchets d'extraction de la fosse 3 et stabilité de la verse de Kerroué

L'exploitation des fosses 2 et 3 permet l'extraction du minerai tendre et dur. Chaque minerai sera traité dans une usine différente sur le site.

Les déchets sont des schistes à andalousite qui ne présentent pas les caractéristiques suffisantes pour un traitement économique des matériaux. Ces déchets sont appelés « stériles de carrière ». Ils ne subissent aucun traitement et ne sont pas commercialisables en raison de leur dureté insuffisante.

La fosse n° 2 cessera son extraction vers 2014. Ensuite, elle recevra les stériles humides et la fosse n°1 sera réhabilitée.

L'extraction se reportera sur la fosse 3 qui est limitée à la cote 210 déjà atteinte. Le projet demande l'approfondissement jusqu'à la cote 160NGF.

La verse de Kerroué ne permettra pas de recevoir tous les stériles. La cote actuellement autorisée est de 285mNGF.

La verse de Kerroué est située entre les fosses 2 et 3.

La quantité des stériles étant importante, la société DAMREC a fait le choix d'étendre la verse de Kerroué de 7ha20, dont 1ha20 de zone humide, qui fera l'objet de mesures compensatoires.

Les stériles sont stockés en verse par une mise en place :

- D'un drainage sous la verse.
- D'une couche d'étanchéité.
- D'un drainage destiné à récupérer les eaux dans les stériles
- D'un redan plat de 2 mètres par couche de 10 mètres d'épaisseur pour permettre le recueil des eaux de ruissellement.
- D'une couche d'étanchéité et de terre végétale.

La remise en état se fait progressivement par la reprise de la végétation sur la nouvelle colline constituée.

L'installation de la végétation doit être lente, progressive afin de stabiliser les versants et de contenir l'écoulement des eaux de pluie.

Aucune anomalie n'a été observée pouvant mettre en cause la stabilité générale du stockage.

Du fait de l'extension de la fosse 3 à l'ouest et en profondeur, les quantités d'eau vont augmenter mais elles seront progressives.

Le projet prévoit qu'il n'y aura aucun rejet des eaux ayant transité par les fosses dans le bassin versant du Corong.

Un certain nombre de forages périphériques permettront de pomper la nappe pour alimenter les zones humides et le ruisseau de Kersioc'h du bassin versant du Corong. Ceci limitera le volume d'eau à traiter transitant par la fosse 3 vers le bassin versant de l'Ellé.

9- Dérivation du ruisseau de Kersioc'h

Un ru temporaire s'écoule à l'ouest depuis 2 zones sourceuses. Les écoulements sont irréguliers. Les variations sont importantes.

L'extension de la fosse 3 demandera la dérivation du ruisseau sur environ 250 mètres avec une pente moyenne variant de 1,37% à 3% comme le cours d'eau actuel. La profondeur en eau sera de 20 à 40 cm.

Pour favoriser la pousse des végétaux une pente de 45° est prévue.

La mise en eau du nouveau tronçon se fera 3 mois après le creusement de la dérivation.

L'ancien lit sera conservé mais ne devra plus communiquer avec le nouveau tronçon.

La végétation qui sera mise en place demandera un entretien régulier.

Le projet devra permettre la libre circulation des poissons.

Le projet est conforme au SDAGE et SAGE.

Les prélèvements indiquent un pH entre 6,3 et 7,1. L'eau est proche de la neutralité, riche en fer, en manganèse et peu minéralisée.

IV- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

1- Désignation du commissaire enquêteur

Par arrêté, en date du 20 septembre 2011, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du 31 Octobre 2011 au 02 Décembre 2011,

Désigné par ordonnance, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes, le 19 Août 2011, pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, et par Arrêté du Préfet des Côtes d'Armor du 20 septembre 2011 afin de recevoir les observations ou les déclarations, relatives au projet, qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête, Monsieur ROPERT Marcel s'est tenu à la disposition du public à la mairie de :

GLOMEL	➤	Le lundi 31 Octobre 2011 :	09h à 12h
	➤	Le Mardi 08 Novembre 2011 :	09h à 12h
	➤	Le mercredi 16 Novembre 2011 :	09h à 12h
	➤	Le jeudi 24 Novembre 2011 :	14h à 17h
	➤	Le Vendredi 02 Décembre 2011 :	14h à 17h

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé, a été mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, dans la mairie de GLOMEL

L'enquête a été annoncée dans les journaux « OUEST-FRANCE » et « LE TELEGRAMME », le Samedi 08 Octobre 2011, dans la rubrique « Avis administratifs ».

2- Vérification de l'affichage 19 OCTOBRE 2011

Les communes de Paule, Langonnet et Glomel sont soumises à l'affichage de l'enquête publique. Déplacement dans les mairies de GLOMEL, PAULE, LANGONNET.

- Vérification de l'affichage, de l'avis d'enquête en mairies.
- Vérification de l'affichage, de l'avis d'enquête aux abords du site à exploiter.
- 17 panneaux d'affichage sont implantés autour de la carrière.

3- Visite des lieux

Visite de la carrière en présence de Monsieur Frédéric MOAL directeur de la carrière

Le site est peu visible de l'extérieur.

Autour de la carrière, la végétation est bien fournie.

Le bruit des installations en fonctionnement est atténué. Le bruit des dumpers ne dépassent pas celui des tracteurs agricoles, utilisés dans nos campagnes. Il existe un bruit de fond des engins dans et autour de la carrière.

Une réserve d'eau au sein de la carrière est utilisée pour le rabattement des poussières. La voirie de la carrière est humidifiée par aspersion artificielle. Le paysage alentour n'est pas impacté par les poussières.

Les eaux d'exhaure et de ruissellement sont intégralement recyclées.

L'outil de production est agencé de façon cohérente.

4- Les permanences publiques

1^{ère} permanence

- Paraphe du registre d'enquête.
- Aucun intervenant.

2^{ème} permanence

- Deux personnes consultent le dossier.

3^{ème} permanence

- Aucun intervenant.

4^{ème} permanence

- Plusieurs personnes consultent le dossier et demandent des explications au commissaire-enquêteur.
- Les propriétaires riverains présents ne sont pas opposés au projet, sans notifier d'observation sur le registre.
- Aucune observation sur le registre d'enquête

5^{ème} permanence

- Une habitante de Glomel s'exprime sur le registre ; elle est favorable au projet.
- Reçu 2 lettres et 4 courriers électroniques.

➔ Clôture de l'enquête publique le Vendredi 02 décembre 2011, à 17h15.

V- RECUEIL ET ANALYSES DES OBSERVATIONS

1- Les observations recueillies

Les intervenants ont pu s'exprimer librement, en consignnant leurs observations sur le registre d'enquête.

Les observations ont été également adressées par courrier et courriel à la mairie de Glomel.

	Observation	Lettres
Registre d'enquête	1	6

- ↳ Une habitante de GLOMEL
 - ☐ Est favorable au projet.
 - ☐ La société génère des emplois directs et indirects.
 - ☐ La carrière permet l'équilibre de l'économie locale (écoles, commerces....)
 - ☐ Les habitants de la commune de Glomel sont très favorables à cette carrière car l'impact est très fort sur l'économie locale.

Les lettres et courriels :

- ↳ Association Europe Ecologie Les Verts. Groupe Local de Kerné Huel
Chez Jean- Pierre FLAMER Kergoran 22110 Mellionnec
s'inquiète et s'interroge :
 - ☐ Sur les risques du transfert des eaux du bassin du Blavet vers le bassin de L'Ellé
 - ☐ La cause d'une prolifération de cyanobactéries
 - ☐ L'activité touristique concernant les baignades, et la pêche
 - ☐ Sur la pérennité du captage d'eau pour la consommation humaine.
- ↳ Association Eau et Rivières de Bretagne, délégation des Côtes d'Armor Venelle de la caserne Guingamp.
Porte parole Monsieur Dominique Le GOUX :

- ☐ Conteste le stockage de la verse de Kerroué et demande une étude approfondie pour reconquérir cet espace par une flore diversifiée.
- ☐ La destruction de 8ha40 de zones humides (7ha20 pour l'extension de la carrière et 1ha20 pour celle de la verse) jouxte la zone protégée Natura 2000
- ☐ S'étonne que l'avis du CNPN ne soit pas dans le dossier d'enquête.
- ☐ L'extension demandée déborderait sur le périmètre de protection rapproché de la prise d'eau du Mézouet
- ☐ Demande de conclure par un avis défavorable

- ↳ Association Nature Patrimoine Centre Bretagne – Plouray - Présidente : MAGALI DIENNET
 - ☐ S'inquiète de la disparition à venir de la faune, de la flore.
 - ☐ S'inquiète de la future qualité de l'eau dans le ruisseau du Crazius et du risque d'assèchement du ruisseau de Kerzioc'h.
 - ☐ Trouve inadmissible que la présence de la loutre ne soit pas mentionnée
 - ☐ Indique que les mesures compensatoires ne pourront jamais remédier à la coupure biologique

- ↳ Commission locale de l'eau Président du SAGE Ellé-Isole-Laita Monsieur Marcel JAMBOU,
 - ☐ S'étonne que dans le dossier non technique de l'étude d'impact. Qu'il est révélateur de remarquer l'absence de référence aux SAGE BLAVET et ELLE-IOLE-Laita les 2 bassins concernés
 - ☐ Mentionne la destruction de 8ha 40 pour 16ha60 compensés par la restauration de zone humide.
 - ☐ Veut s'assurer du suivi des rejets et de la qualité de l'eau du ruisseau du Crazius
 - ☐ S'interroge sur les conséquences hydrogéologiques pour les captages, sources et zone humide autour de la fosse 3.
 - ☐ Demande des informations sur la future fosse 4.

- ↳ Association BAGNE (Breizh association Glomel Nature Environnement) – Kergérard - 22110 GLOMEL
 - ☐ N'est pas opposé au projet mais demande de limiter les atteintes à l'environnement et à la ressource en eau.
 - ☐ Reprend les griefs de l'autorité environnementale.
 - ☐ S'inquiète du transfert de l'eau du bassin versant du Blavet vers le bassin versant de l'Ellé.
 - ☐ Informe que la Commission Locale de L'eau (C.L.E.) du Sage Blavet s'est fixé pour objectif de sauvegarder des zones humides
 - ☐ Rappelle qu'un périmètre de protection autour des points de captage existe Captage de Mézouet.
 - ☐ Craint pour la santé publique, les plans d'eaux et l'étang du Corong sont affectés par les Cyanobactéries.

- ↳ Monsieur Pierre-Yves CORBEL, Le Loch - 22110 GLOMEL
Monsieur Jean-Pierre VELY, Kervenou - 22110 GLOMEL
 - ☐ Signalent que la nouvelle extension se trouve dans le périmètre de protection des captages en eau de Mézouet.
 - ☐ Conçoivent difficilement qu'une exception soit faite pour le pétitionnaire celui-ci doit se conformer aux règles imposées pour la protection de l'eau potable

Les associations ont soulevé plusieurs interrogations :

- ◆ Transfert des eaux.
- ◆ Risques de pollutions des eaux.
- ◆ Protection des zones humides.
- ◆ Préservation de la faune et de flore locale.
- ◆ Impact paysager de la verse de Kerroué.
- ◆ Perte du tourisme vert.
- ◆ Mesures compensatoires

Après les observations relevées dans le registre d'enquête, les courriers et les courriels, le commissaire-enquêteur s'est déplacé sur les lieux le Mercredi 07 décembre 2011.

En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de référence, le commissaire-enquêteur a notifié, « Carrières de Guerphales » - 22110 GLOMEL, les observations recueillies au cours de l'enquête. Le 06 décembre 2011, le commissaire-enquêteur a fourni à Monsieur le Directeur de la S.A.S DAMREC, un procès verbal d'enquête, faisant apparaître les observations des intervenants et les points particuliers relevés dans le registre d'enquête et courriers (PV joint).

2- Les réponses aux interrogations : le mémoire en réponse

Monsieur le Directeur de la S.A.S. « Carrières de GUERPHALES a produit un mémoire réponse précisant suite aux observations formulées lors de l'enquête publique. Dans son contenu, il répond aux diverses interrogations et remarques formulées.

Le mémoire en réponse précise que

- Des mesures compensatoires sont prévues pour le transfert des volumes d'eau entre le bassin versant de l'Ellé et le bassin versant du Blavet.

Ces mesures sont :

- Le non-captage par la fosse 3 des sources à l'amont.
 - Le maintien dans le bassin versant du Corong des eaux captées par des forages avant l'arrivée en fosse 3. Ceci pour éviter les coûts des pompages et la modification des volumes d'eau de l'étang du Corong.
 - Limiter les pompages d'exhaure en fosse 2
 - Maintenir les zones humides à l'ouest de la fosse 3.
 - Ne pas perturber les captages A.E.P
-
- Les cyanobactéries prolifèrent avec les excès de phosphore provenant des engrais domestiques, engrais agricoles, les eaux usées, les détergents, les lessives et savons...Les rejets des eaux de carrière ne contiennent pas de phosphore.
 - La végétation colonise naturellement de manière progressive et régulière la verse de Kerroué. On peut passer près du site sans le remarquer.
 - Des mesures compensatoires prévues par le SDAGE Bretagne, le SAGE de L'Ellé et SAGE Blavet pour les zones humides sont bien prises en compte
 - Le dossier CNPN est en cours d'instruction et l'avis sera connu en début 2012.

- Le périmètre du captage de Mézouët, l'arrêté est joint en annexe.
- L'ouverture d'une nouvelle fosse sera nécessaire dès que la fosse 2 arrivera à son terme et une étude d'impact sera déposée en préfecture.
- Le secteur a peu de réserves d'eaux souterraines, le secteur n'est pas granitique et les eaux ruissellent sur le terrain.
- Les écoulements du ruisseau de Kerjean ne sont pas impactés par la profondeur de la fosse 2 (Cote 170NGF proche de la fosse 3).
- Le pH des eaux est neutralisé, avant rejet, par 3 stations de traitement des eaux.
- La loutre est absente sur le secteur de Guerphalès.
- Les études faune et flore ont été réalisées par un bureau d'études spécialisé.
- Le projet présente la remise en état de la fosse 3 et de la verse de Kerroué.
- Les choix retenus sont des considérations environnementales puisque le choix d'étendre la verse de Kerroué à un coût plus important lié à la construction de la verse et des mesures compensatoires à mettre en place
La solution retenue évitera la création d'une digue d'une surface de 14 hectares.

3- Analyse

a- Le dossier :

Le dossier d'impact comprend des études détaillées, réalisées par des cabinets d'études spécialisés et contribue à une meilleure connaissance de la complexité de l'exploitation des carrières (environ 1100 pages).

Dans ces dossiers, des points importants sont décrits :

- Une volonté ambitieuse de tenir compte des exigences d'une meilleure intégration de la carrière dans l'environnement. Ce site est actuellement exploité et fait l'objet d'une demande d'extension de 30 hectares dont 7 hectares pour le dépôt des stériles de carrière
- L'étude d'impact est suffisamment développée, elle permet d'apprécier la qualité du projet et les pièces jointes au dossier apportent des réponses utiles aux questions que peuvent se poser la population environnante..

b- Observations du public

Suite aux observations émises par le public et concernant les mesures pour limiter les impacts sur l'environnement, le demandeur apporte également des précisions dans son mémoire-réponse.

Au cours de cette enquête publique, les associations environnementales ne se sont pas déplacées lors des permanences. Elles ont émis des avis par lettre ou mails, en demandant des informations contenues dans le dossier.

Ces avis témoignent d'informations incomplètes ou erronées sur le contenu du dossier ou par un défaut de lecture de ce dernier.

La majorité des personnes physiques de la commune de GLOMEL, les plus proches du projet, qui se sont déplacées pour consulter le dossier, sont favorables au projet :

- Les incidences négatives sont minimisées et les mesures de suivi proposées sont suffisantes.
- Les enjeux économiques, sociaux, scientifiques sont très importants. L'activité de la carrière génère des emplois directs, indirects et des revenus pour la commune de Glomel.

Le commissaire-enquêteur rappelle que la surface totale de zones humides impactée est de 6ha à l'ouest et 1ha20 au sud-est et non 8ha40.

La compensation sera de 16ha. Ces orientations correspondent à celles de SDAGE Loire-Atlantique, du SAGE de L'Ellé et du SAGE Blavet.

Le 14 décembre 2011
Le commissaire-enquêteur



CONCLUSIONS et AVIS du COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, en date du 20 septembre 2011.

Dossier : Monsieur le Directeur
S.A.S « Carrière de GUERPHALES »
22110 GLOMEL

PROJET : Demande d'autorisation de renouveler, d'étendre, d'approfondir une carrière de schistes à ANDALOUSITE

Site : «Guerphalès » - commune DE GLOMEL

L'enquête publique s'est déroulée sans incident, dans des conditions normales, du Lundi 31 Octobre 2011 au 02 Décembre 2011 permettant la libre expression du public

Le dossier est clair, bien fourni sur les incidences du projet.

Le dossier présente également dans son fascicule 3, le résumé non technique dont la lecture est compréhensible par tout public.

Avant l'ouverture de l'enquête publique la société DAMREC apporte des réponses argumentées et des informations complémentaires (jugées satisfaisantes par le commissaire- enquêteur) :

- Aux remarques sur les éléments nécessaires à la recevabilité du dossier.
- Une note complémentaire concernant les inventaires de la flore et de la faune
- Suite aux observations de l'Autorité environnementale.

La société DAMREC est productrice d' Andalousite. L'exploitation a débuté en 1970. C'est le seul site d'extraction en Europe. Il fournit 20% de la production mondiale, soit en moyenne 60000 Tonnes de produits finis. Elle possède 225ha en pleine propriété dont 25ha consacrés à l'extraction. Les produits sont exportés dans le monde entier. Une centaine de personnes est employée sur le site de Guerphalès dont 10 ingénieurs.

Le projet ne porte que sur l'extension et l'aprofondissement de la fosse n°3 pour l'extraction d'un matériau rare, unique en Europe avec déviation du ruisseau de Kersioc'h et sur l'augmentation de la verse dite de Kerroué.

Le commissaire-enquêteur a comptabilisé 1 observation d'un habitant de Glomel (favorable au projet), et reçu 3 lettres et 3 mails d'associations.

Les associations expriment toutes les mêmes remarques. Les réponses figurent pourtant dans le dossier d'impact, mis à l'enquête publique.

Les personnes se sont exprimées, sans consulter systématiquement le dossier.

Les riverains non desservis par le réseau public d'adduction en eau potable et qui utilisent l'eau des puits ou des forages, n'ont aucune inquiétude, ils connaissent la carrière à sa juste valeur. « Souvent entendu à Glomel : des observations pleines de bon sens : Une carrière peut ne pas engendrer de pollution des milieux aquatiques dès lors que des mesures adéquates sont mises en œuvre »

Le mémoire en réponse apporte les références du dossier, ainsi que des rappels sur les différents points soulevés par les intervenants.

La lecture du dossier, les notes d'informations fournies, le mémoire répondent à l'ensemble des questions posées par le public.

L'exploitation est située en zone agricole, et boisée. La densité de population est faible.

Il n'y a pas de PLU, ni de projet de construction à proximité.

Au cours de la progression de l'exploitation, les plans de tirs sont réadaptés, en fonction de la distance d'éloignement avec les constructions les plus proches.

L'étude d'impact, comporte des éléments suffisamment précis sur les nuisances sonores, les rejets de l'eau, le respect de la flore et de la faune.

Aucun impact sur la santé n'est mis en évidence.

Le trafic routier restera stable avec des rotations de 12 camions jour.

L'impact sur le paysage sera faible car l'extension prévue se situe dans une zone boisée et sera largement compensé par des mesures prises en matière d'aménagement des versants. Le site n'est pas visible des alentours.

La versant de kerroué est couverte progressivement par une végétation spontanée du secteur.

Les rejets sont périodiquement contrôlés.

La profondeur de la future carrière a été limitée, de façon à protéger les nappes phréatiques.

Ce projet rentre dans le cadre du SDAGE. Son étude répond à l'ensemble des prescriptions énoncées. Les relevés hydrogéologiques, réalisés par le bureau d'étude spécialisé, ont montré que le risque de pollution avec la carrière est négligeable. Ceci est compatible avec les SAGE de L'ELLE et du BLAVET (Compensation de 16ha).

Le site Natura 2000, limitrophe de la rivière L'Ellé, sera préservé grâce aux mesures compensatoires, notamment par le maintien dans le bassin versant du Corong des eaux captées avant l'arrivée des eaux en fosse 3.

Aucune eau traitée ne sera déversée dans le bassin du Corong.

L'inventaire de la flore et de la faune s'est fait à partir des bases de données d'un cabinet spécialisé.

La carrière n'accueille aucune espèce rare en période de nidification.

Le milieu est favorable à la faune et la flore locale.

Expérimentée et compétente, la société :

- limite les nuisances ; le bruit, la poussière, les vibrations, l'état des routes, le traitement des rejets d'eaux pluviales et de ruissellement
- maîtrise les impacts du projet sur les milieux naturels, la faune, la flore.
- Prend des engagements pour le suivi des versants et la remise en état du site au fur et à mesure du stockage des stériles de carrière sur le site.
- Prévoit 16ha de mesures compensatoires pour supprimer et réduire les conséquences dommageables de 7ha 20 de zones humides. Une bonne prise en compte des incidences du projet sur l'environnement humide avec un descriptif précis des enjeux de la reconstitution des milieux naturels avec l'inventaire et le suivi des espèces fauniques et floristiques liées aux milieux humides

- procède à des études hydrogéologiques basées sur des relevés piézométriques qui permettent de recenser l'ensemble des écoulements de la nappe phréatique dans la fosse 3. On constate d'après les relevés qu'il n'y aura pas de risque d'assèchement des zones humides. La profondeur de la carrière est volontairement limitée, de manière à éviter tout phénomène de rabattement vis-à-vis de la nappe. Il n'y a pas d'incidence sur les ressources en eau souterraines.
Il n'y a pas de forage au sein de la carrière qui met en péril les autres forages de la région.
- Précise dans l'étude technique de dérivation du ruisseau de Kersioc'h, qu'elle conserve l'intégrité du milieu récepteur.

Il convient également de tenir compte de l'impact économique de cette carrière. Il n'est pas envisageable de priver ce secteur de cette activité. Le projet est socialement bien accepté par les habitants de la commune de Glomel.

Les capacités financières de cette société permettent une bonne gestion de ses établissements, le développement de ses activités, ainsi que de cette carrière.

La remise en état du site est garantie.

Les mesures proposées sont réalisables. Elles ont été étudiées. On ne peut pas faire autrement que de détruire 7ha 20 de zones humides dont 1ha 20 lié au stockage des stériles de la verse de Kerroué. Cette solution retenue est nécessaire afin d'éviter la création d'une digue de 14 ha environ, pour le stockage des stériles, plus désastreuse pour l'environnement sur le long terme.

En conséquence,
le commissaire – enquêteur émet un

AVIS FAVORABLE

au projet, tel qu'il est présenté.

Le 14 décembre 2011

Le commissaire-enquêteur
Marcel ROPERT

